

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL N° 4 – ANNEE 2016 des délibérations du Conseil Municipal

Séance : 28 avril 2016 à 20h

Sous la présidence de : Monsieur Hubert HOFFMANN, Maire

Convocation des Conseillers Municipaux : 22 avril 2016

Affichage :

Membres présents :

- Anne EICHWALD, Gabriel WOLFF, Marie-Rose MUSSIG, Marie-Claire LEISER, Martine HOMMEL, Marcel MICHEL, Joël HOCQUEL, Jean-Louis WEIDIG, Chantal ICHTERTZ, Cécile JUNG, Jeannot GABEL, Béatrice WURTZ, Carolle SENGER, Colette DIETRICH, Christine MAIRE, Florent DIETRICH, Pascal SIEFFERT, Estelle LAMBERT, Nicolas HENG, François VAUTRIN, François HERTER, Noémie BLAND.

Membres absents excusés avec procuration :

- Gérard SCHUSTER donne procuration à François VAUTRIN
- Sylvie DAUL donne procuration à Chantal ICHTERTZ
- Pierre SCHNEIDER donne procuration à Marcel MICHEL
- David GEFFRE donne procuration à Anne EICHWALD

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Informations administratives
 - 2.1. Point d'étape sur la Communauté de Communes du Pays Rhénan
3. Approbation du procès-verbal n° 3 du 31 mars 2016
4. Communauté de Communes du Pays Rhénan
 - 4.1. Droit de préemption
 - 4.2. Schéma de mutualisation
5. Camping
 - 5.1. Modification du règlement intérieur
6. Divers

1.1.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Martine HOMMEL est désignée comme secrétaire de séance.

1.2.

RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point 4.2. "Communauté de Communes du Pays Rhéna – Schéma de mutualisation".

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

2.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

2.1. Point d'étape sur la Communauté de Communes du Pays Rhéna

Il est rappelé que le siège de la Communauté de Communes est situé 32 rue du Général de Gaulle à Drusenheim. Cinq membres du Conseil Municipal sont délégués de la Communauté de Communes.

❖ COMPETENCES OBLIGATOIRES

➤ Aménagement de l'Espace

- Schéma de Cohérence Territoriale de la Bande Rhénane Nord
- ADEAN : Association du Pays d'Alsace du Nord
- Zones d'Aménagement Concerté :
 - Projet majeur : friche industrielle de Drusenheim-Herrlisheim ; acquisition du site de 250 hectares
- Réserves foncières :
 - Adhésion à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (E.P.F.A.)
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i)
 - Nouveau document d'urbanisme pour l'ensemble des 18 Communes
- Plan Local de l'Habitat (P.L.H.)
- Service d'Information Géographique (S.I.G.) :
 - Outil de support pour l'administration communautaire
- Aménagement numérique du territoire :
 - Piloté par la Région Alsace

➤ Développement Economique

- Développement Economique

- Zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales, touristiques et portuaires
- Schéma des Zones d'Activités
- Modernisation de l'Artisanat et du Commerce :
 - Projets FISAC
- Soutien aux structures de développement économique, artisanal, commercial et touristique :
 - Union des Professionnels de l'Espace Rhéna (UPER) qui regroupe plus de 100 adhérents
- Gestion d'immobilier (Hôtels – Pépinières d'Entreprises – Centre de télétravail)
- Soutien aux structures d'insertion sociale et/ou professionnelle (Mission Locale...)

- **Promotion touristique**
 - Animation et promotion touristique
 - Itinéraires de découvertes et touristiques
 - Signalétique cyclotouristique et pédestre
 - Zones de Loisirs et d'Hébergement de plein air (Staedly)
 - Offices de Tourisme et Projets d'Accueil Touristiques
 - Taxe de séjour
- **Aires d'accueil des gens du voyage**
- **Collecte et traitement des déchets ménagers**
 - Collecte, tri, valorisation et élimination des déchets ménagers
 - Déchetteries.

❖ COMPETENCES OPTIONNELLES

- **Protection et mise en valeur de l'environnement**
 - Actions de sensibilisation
 - Soutien aux associations (plantation d'arbres hautes tiges)
 - Lutte contre les moustiques
- **Création Aménagement Entretien Voirie**
 - Voiries des Zones d'Activités
 - Voies de liaison – raccordement des Zones d'Activités
 - Itinéraires cyclables de portée intercommunale
- **Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**
 - ESCAL à Dalhunden
 - Piscines ou Centres Nautiques – Drusenheim
- **Actions sociales**
 - Petite enfance :
 - Structures d'accueil : RAM : Relais d'Assistantes Maternelles
LAPE : Lieux d'Accueil Parents-Enfants
 - Enfance-Jeunesse :
 - Actions à la citoyenneté (jeunes de 12 à 25 ans)

❖ COMPETENCES FACULTATIVES

- **Animation culturelle**
 - Mise en réseau des bibliothèques-médiathèques et points de lecture publique
- **Service Péri-scolaire**
 - Schéma directeur du service péri-scolaire (fonds de concours aux Communes)
- **Coopération transfrontalière**
- **Banque de matériel et mutualisation**
 - Service aux Communes
 - Schéma de mutualisation

➤ **Nouveau siège social**

- *Projet à l'étude*

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avancement des dossiers et projets menés par la Communauté de Commune et plus particulièrement ceux qui ont un lien direct avec la Commune.

2.2. Autres informations administratives

Il est rendu compte de :

- *la Commission Technique et Environnement du 19 avril 2016,*

- *la concertation publique des 20, 21 et 22 avril – Compte-rendu :*

- projet apprécié globalement car intégration de la sécurisation (piétons, cyclistes...), ralentissement de la circulation, espaces aux abords de la Mairie et carrefours retravaillés

- des propositions et observations ont été enregistrées dans le registre

Une réunion publique d'information se tiendra le 19 mai 2016 à 19h30 à la salle polyvalente, avant validation du projet lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal,

- *du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) de la Moder, ainsi que ceux de la Zorn et de l'Ill ont pour conséquence de nouvelles contraintes en matière d'urbanisation sur le territoire de la Commune,*

- *des effectifs scolaires pour la rentrée 2016/2017 :*

➤ *école maternelle "Le Bitzig" : 84 enfants*

➤ *école maternelle "Le Verger" : 74 enfants*

➤ *école élémentaire de "l'Ill au Rhin" : 242 enfants*

3.

APPROBATION DU PROCES VERBAL N°3 DU 31 MARS 2016

Le procès verbal n° 3 est adopté,

à l'unanimité.

4.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN

4.1. Droit de préemption

Le Maire a proposé la renonciation à la préemption des biens ci-après à la Communauté de Communes du Pays Rhénan :

N° de D.I.A.	Désignation de l'immeuble				Type	Propriétaire(s)
	Section	Parcelle	Superficie en are	Adresse		
16/15	16	517	5,78	Lotissement "Du Ried au Verger"	Terrain à bâtir	DELT'AMENAGEMENT
16/16	16	519	4,67	Lotissement "Du Ried au Verger"	Terrain à bâtir	DELT'AMENAGEMENT
16/17	16	521	4,92	Lotissement "Du Ried au Verger"	Terrain à bâtir	DELT'AMENAGEMENT
16/18	16	516	5,25	Lotissement "Du Ried au Verger"	Terrain à bâtir	DELT'AMENAGEMENT
16/19	16	592/11	3,99	Lotissement "Du Ried au Verger"	Terrain à bâtir	DELT'AMENAGEMENT
16/20	16	627/63 et 628/63	7,63	18 rue Jean de La Fontaine	Maison	SCI LE LEONARDO
16/21	13	130	3,02	12a rue du Général Hoche	Appartement	M. Delfim PERAIZAL

4.2. Schéma de mutualisation

L'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'élaborer un schéma de mutualisation entre les services intercommunaux et ceux des Communes membres dans le but d'assurer une meilleure organisation des services.

Un projet de schéma a été approuvé par le Conseil Communautaire du Pays Rhéan le 21 mars 2016. Il propose les actions de mutualisation suivantes :

- *mise en place de groupements de commandes*
- *création d'un service commun de marchés publics*
- *création d'un service technique commun*
- *mutualisation des outils de communication pour la diffusion des événements organisés par les Communes*
- *développement de la mutualisation des pratiques professionnelles entre les agents*
- *mutualisation des sessions de formation.*

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

CONSIDERANT *qu'aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont tenus d'élaborer un schéma de mutualisation ;*

CONSIDERANT *que l'avancement de la réalisation des actions prévues au schéma fait l'objet d'une communication au conseil communautaire au moment du débat d'orientations budgétaires ou, à défaut, lors de l'examen du budget ;*

CONSIDERANT que, préalablement à l'adoption du schéma par le conseil communautaire, celui-ci doit recueillir l'avis des conseils municipaux de chacune des communes membres dans un délai de trois mois suivant la transmission du rapport de faisabilité et du projet de plan d'actions ;

CONSIDERANT les propositions d'actions de mutualisation énumérées ci-avant ;

VU l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 74 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

VU l'avis favorable au plan d'actions émis par le conseil communautaire le 21 mars 2015 ;

- **PREND ACTE** du rapport de faisabilité des orientations de mutualisation ;

- **EMET** un avis favorable au projet de plan d'actions.

5. **CAMPING**

5.1. Modification du règlement

Par délibération du 19 novembre 2015, le Conseil Municipal de Gamsheim a décidé d'interdire les animaux à la Zone de Loisirs et au Camping Municipal.

Il y a donc lieu de modifier en ce sens le règlement intérieur du camping municipal.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

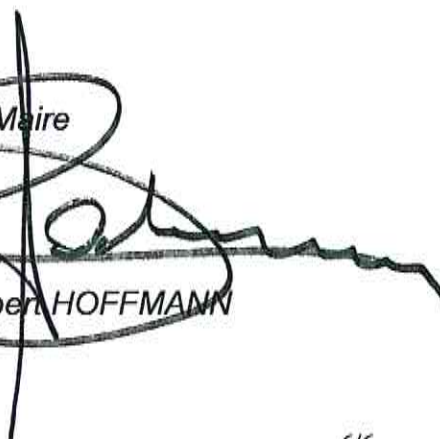
par 26 voix pour et 1 abstention,

- **ADOpte** le règlement du Camping Municipal modifié.

6. **DIVERS**

Le calendrier des prochaines manifestations est annoncé.

La séance est levée à 21h45

Le Maire

Hubert HOFFMANN

